



ROCHE D'AGOUX



BULLETIN D'INFORMATION
FÉVRIER-MARS 2023



LE MOT DU MAIRE “

L'année 2022 aura été particulièrement triste, difficile avec des épidémies (COVID, grippe, bronchiolite...) dans un système de santé en déclin, avec un phénomène de sécheresse sans précédent et surtout, sur le plan international, la guerre en Ukraine qui impacte l'économie mondiale. L'année 2023 risque elle aussi d'être compliquée avec l'inflation, les budgets serrés, les réformes, les économies d'énergie, le réchauffement climatique avec toutes ses conséquences. Nous devons changer nos habitudes au regard de tout cela et essayer d'envisager malgré tout un avenir le plus serein.

Dans notre commune, nous avons pu réaliser

quelques projets. Vous trouverez dans ce bulletin une synthèse des réalisations de l'année. Grâce à l'engagement de l'équipe municipale, nous essayons d'entretenir au mieux notre petite commune et d'envisager de nouveaux projets. De plus, les habitants nous montrent aussi régulièrement leur implication. Les associations ont pu organiser quelques manifestations, ce qui redonne de la vie dans notre village. Tous ensemble, nous contribuons à garder un cadre de vie agréable grâce à la solidarité, le dynamisme et nos valeurs.

Je vous souhaite une bonne année et une bonne lecture.

Laurence Oriol
Maire

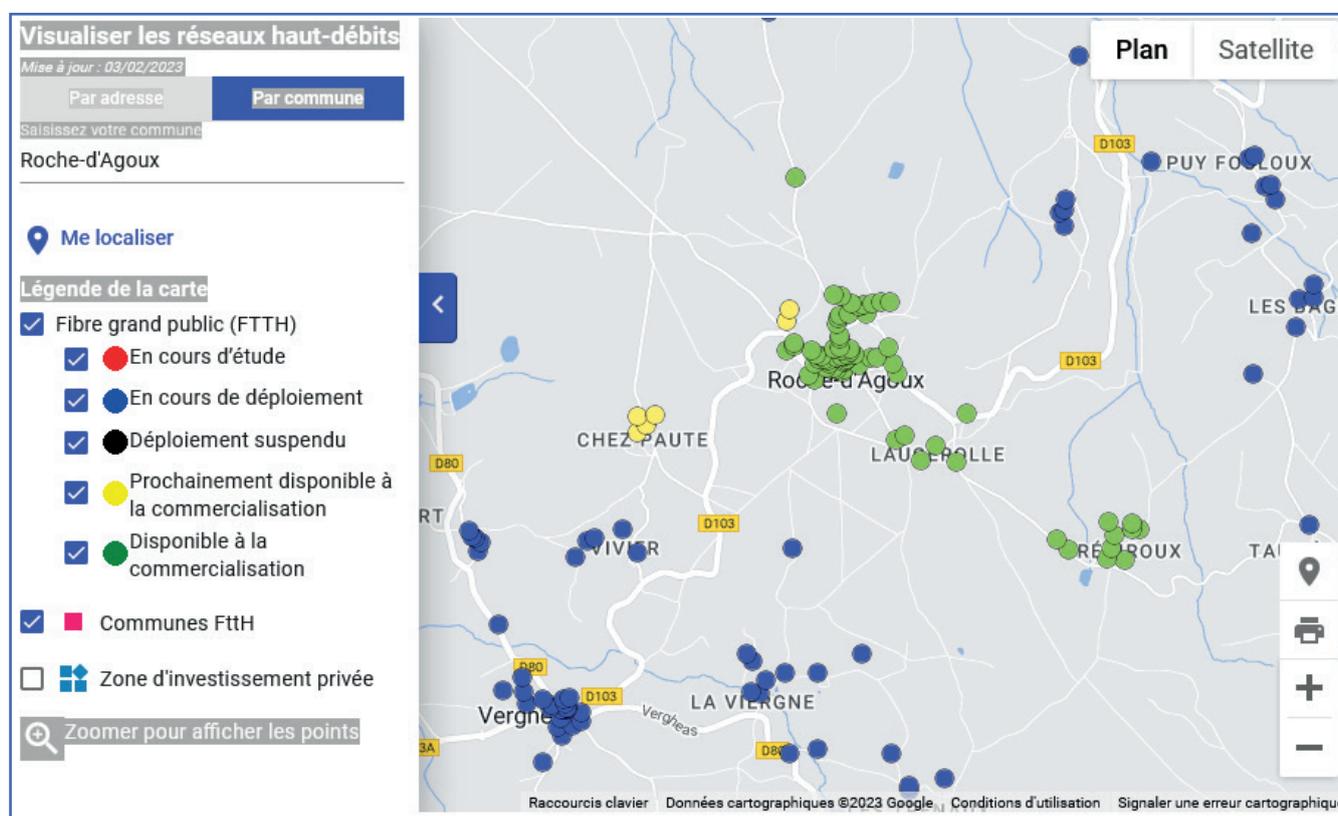


FIBRE

Déploiement sur la commune

Le déploiement de la fibre ne faiblit pas en France. En effet, au troisième trimestre 2022, 1,1 millions de raccordements à la fibre ont eu lieu. Ce rythme devrait permettre à l'État d'atteindre son objectif du Très Haut Débit pour tous en 2022, dont 80% via la fibre optique. C'est en cette fin d'année que nous avons eu le déploiement de la fibre dans notre commune.

↙ Vérifiez votre éligibilité



Votre adresse est éligible ?

N'hésitez pas à comparer les offres des **opérateurs présents sur le territoire** :



BUDGET COMMUNAL 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	123 494,88 €
Charges de personnel	12 500 €
Autres charges de gestion courante	22 114 €
Atténuation de produits	3 500 €
Charges financières	975 €
Charges exceptionnelles	500 €
Virement section investissement	53 140 €
Dotations aux amortissements	340 €

Total des dépenses : 216 563,88 €

Recettes

Produits services, domaine et ventes	2 550 €
Impôts et taxes	40 910 €
Dotations et participations	67 399 €
Autres produits de gestion courante	13 001 €
Produits financiers	2 €
Résultat reporté	92 701,88 €

Total des recettes : 216 563,88 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations corporelles	22 102 €
Immobilisation en cours	60 900 €
Emprunts	2 500 €
Autres immobilisations financières	5000 €
Opérations patrimoniales	7 768,80 €
Restes à réaliser	55 846 €
Solde d'exécution reporté	25 680,09 €

Total des dépenses : 179 796,89 €

Recettes

Dotations fonds divers et réserves	42 262,09 €
Subventions d'investissement	22 472 €
Virement section investissement	53 140 €
Opérations d'ordre de transferts	340 €
Opérations patrimoniales	7 768 €
Reste à réaliser	58 814 €

Total des recettes : 179 796,89 €

ETAT DE LA DETTE

Le budget primitif principal de la commune ne possède plus qu'un seul emprunt dont la dette est la suivante :

Restant dû 2022 : 2 875,00 €	Restant dû 2024 : 2 687,50 €
Restant dû 2023 : 2 781,25 €	Restant dû 2025 : 2 593,75 €

TAUX DES IMPOTS

Taxe foncière (bâti) : 31.82 %

Somme du taux communal de 2020 (11.34 %) et du taux départemental de 2020 (20.48 %)

Taxe foncière (non bâti) : 60.07 %



BUDGET EAU 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	5 297,01 €
Atténuations de produits	1 750 €
Autres charges de gestion courante	1 000 €
Charges exceptionnelles	350 €
Dotations aux amortissements	6 404,01€

Total des dépenses : 14 801,01 €

Recettes

Ventes produits fabriqués, prestations	9 900 €
Opérations ordre transfert	4 795 €
Résultat reporté	106.01 €

Total des recettes : 14 801,01 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations en cours	15 609 €
Immobilisations incorporelles	1 000 €
Opérations ordre transfert	4 795 €
Opérations patrimoniales	19 152 €
Restes à réaliser	90 000 €

Total des dépenses : 130 556 €

Recettes

Dotations Fonds divers et réserves	34 474,81 €
Emprunts	15 000€
Opérations patrimoniales	19 152 €
Opérations ordre transfert	6 404 €
Reste à réaliser	50 387 €
Résultat reporté	5 138,19 €

Total des recettes : 130 556 €

ETAT DE LA DETTE

Un emprunt a été réalisé en 2022 pour financer la TVA sur les travaux effectués cette même année.
Montant du remboursement en 2023 : **318 €** - Montant du remboursement en 2024 : **15 318 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	21 384,56 €
Atténuations de produits	400 €
Charges financières	449.24 €
Charges exceptionnelles	200 €
Virement section investissement	5 000 €
Dotations aux amortissements	9 919 €

Total des dépenses : 37 352,80 €

Recettes

Ventes produits fabriqués, prestations	2 800 €
Opérations ordre transfert	4091 €
Résultat reporté	30 461,80 €

Total des recettes : 37 352,80 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Immobilisations en cours	11 786,15 €
Emprunts	2 498,59 €
Opérations ordre transfert	4 091 €
Opérations patrimoniales	5 334,06 €

Total des dépenses : 23 709,80 €

Recettes

Virement section fonctionnement	5 000€
Opérations ordre transfert	9 919 €
Opérations patrimoniales	5 334,06 €
Résultat reporté	3 456,74 €

Total des recettes : 23 709,80 €

ETAT DE LA DETTE

Le budget annexe du service assainissement comporte 1 emprunt contracté dans la cadre de la réhabilitation de la station d'épuration : Restant dû de 2022 à 2033 : **2 947,83 €** - Restant dû 2034 : **2 947,87 €**



EAU & ASSAINISSEMENT

Travaux sur le réseau :

Suite à un avis d'appel public à la concurrence, plusieurs entreprises ont candidaté à notre marché. La société VRD'EAU Conseils (maitre d'œuvre) a réalisé une analyse des offres faites par les entreprises.

Le maître d'œuvre a proposé de retenir l'offre de l'entreprise DASSAUD. Ces travaux votés en 2021 ont été réalisés en 2022. Une subvention du Conseil Départemental a été accordé à hauteur de **29 080 €** et de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne à hauteur de **19 810,57 €** (subvention uniquement sur les conduites fuyardes).

Récapitulatif des travaux :

Conduite Fuyarde dans le Bourg	22 410,60 € HT
Réservoir de Chez Paute	13 012,03 € HT
Conduite fuyarde au lieu-dit La Serve	29 187,12 € HT
Captage de Laugerolle	5 670 € HT
Total des travaux	70 279,75 € HT
Total des subventions	48 890,57 € HT



Changement du flexible et coupe des roseaux à la station d'épuration par les conseillers municipaux le 3 décembre 2022 pour répondre au diagnostic du SATEA



Rapport de la visite du SATEA le 15/11/2022 (service d'assistance technique à l'eau et l'assainissement)

L'effluent brut était de concentrations normales pour un effluent domestique, pas de dilution par des eaux claires lors de cette visite. L'effluent rejeté était de bonne qualité. L'aspect général des ouvrages était correct.

Les roseaux se sont correctement développés au sein des 2 étages, ils commençaient à jaunir. Le fonctionnement de la chasse qui alimente le 2nd étage FPR est à revoir. Le flexible ou le serrage du collier sont à vérifier, un écoulement continu est observé au niveau du regard d'alternance des 2 casiers du 2nd étage. L'entretien des ouvrages et des abords était satisfaisant.

Transfert de la compétence eau & assainissement à la communauté de communes en 2026

La Communauté de communes a lancé début novembre 2022 une étude sur le transfert de la compétence eau / assainissement. Dans ce cadre, un bureau d'études a été retenu afin d'envisager ce transfert d'ici 2026. Les communes sont associées afin d'anticiper au mieux ce transfert de compétences. Des groupes de travail se réunissent à la Communauté de Communes afin d'envisager tous les scénarios de transfert.

A savoir

- Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.
- Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

- Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.
- Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
- Signalez à votre distributeur d'eau les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : ROCHE D'AGOUX
 appartient à : MAIRIE DE ROCHE D'AGOUX
 est exploité par : MAIRIE DE ROCHE D'AGOUX

2021

Eau de bonne qualité bactériologique, conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés mais non conforme à la référence de qualité pour le radon, compris entre 100 et 1000Bq/L. Par ailleurs le radon est un gaz volatil. Il est rappelé l'importance d'aérer son logement chaque jour.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	7	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	6	6.20	15.78	20.00

ARSENIC	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre. Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	1	0.00	0.00	0.00

PESTICIDES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité	µg/L	1	0.000	0.000	0.000

DURETE	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Teneur en calcium et en magnésium. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	4	0.98	2.95	6.78

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats de l'eau.

063001665



GESTION DES DÉCHETS

La commune a mis en place au cimetière deux bacs de tri des déchets issus du fleurissement des tombes. Ceci permet d'éviter d'orienter les terres et végétaux compostables vers l'incinérateur comme par le passé, ce qui était une aberration environnementale et économique.

La commune met également un box pour les déchets de tonte. **En revanche, le dépôt de branchage est supprimé en raison d'incivilités récurrentes.**



Le SICTOM axe aussi sa politique sur l'extension des consignes de tri des emballages. Nos concitoyens trient de mieux en mieux et leur engagement commence à porter ses fruits.

Les bouteilles plastiques, papiers, cartons et cartonnettes réintègrent le cycle vertueux de l'économie circulaire, pour une réutilisation de la matière première. Pour le tri des papiers et des emballages, des colonnes de tri sont à votre disposition au point d'apport volontaire situé à la sortie du village direction Pionsat

Notre poubelle d'ordures ménagères diminue. Il reste cependant quelques points de vigilance !

Consignes de tri

Economisons nos ressources, recyclons !

Tous les emballages en métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES, TUBES...

Tous les emballages en plastique

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...

SACS ET FILMS PLASTIQUES...

FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES...

**JETER en VRAC
NE PAS LAVÉ
NE PAS IMBRIQUER**

Tous les papiers et les emballages en carton

JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

BRIQUES, CARTONNETTES, BOÎTES...

Séparer le film plastique du magazine (ou l'avant de mettre les deux au tri).

Aplatir et plier avant de jeter.

Le verre

BOUTEILLES, BOCAUX ET POTS...

Retirer les bouchons et les couvercles avant de jeter.

ATTENTION !
Retirer les bouchons et les couvercles avant de jeter.
VAISSELLE CASSÉE INTERDITE

Merci de respecter ce point d'apport volontaire.
tout dépôt de déchets sur la voie publique peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à **1 500€**.

ET MES AUTRES DÉCHETS ?

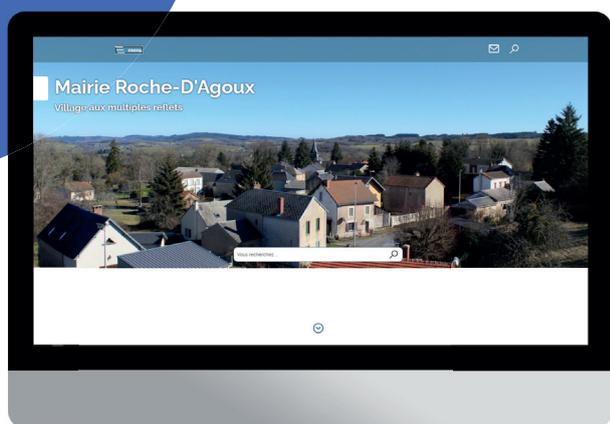
Dans le bac gris
En **sac fermé** : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stilet, rasoir, brosse à dents...), la vaisselle cassée, le lièvre du chat, les sacs aspirateurs, les balcons...

Dans le composteur
Les déchets alimentaires et les petits déchets de jardin (feuilles, tonies).
Pensez à commander votre composteur sur www.valtom63.fr

En déchèterie
Les encombrants, les gros cartons, les déchets mobiliers (les vieux meubles, les métaux), l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles (linge et chaussures), les déchets de jardin (souches d'arbres, haie, tonte, feuilles, branches), les déchets dangereux (peintures, solvants), les casseroles, les jouets hors d'usage, les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales, les huiles alimentaires et de vidange, les pneus de véhicules légers uniquement déjantés et non souillés.

SICTOM DES COMBRAILLES
04 73 85 95 74 | sictom-des-combrailles.fr

ENSEMBLE TRIONS PLUS
ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS EN LIMITANT NOS EMBALLAGES



Un nouveau site web !

Suite à l'incendie du centre d'hébergement de notre ancien site, nous en avons déployé un nouveau avec l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Retrouvez sur ce nouvel outil toutes les actus de la commune et l'agenda des animations à venir.

www.mairie-rochedagoux.fr



L'ADIL : un guichet unique pour vos questions juridiques sur le logement

Acheter, vendre ou louer un logement pose de nombreuses questions. Afin d'aider les puydinois, le département a mis en place l'ADIL, une agence spécialisée dans le conseil juridique en matière d'habitat.

Vous souhaitez connaître les normes ? Réaliser des travaux ? Gérer un logement en copropriété ? Investir dans l'immobilier ? Contactez le guichet unique au **04 73 42 30 75**.

FONCIER COMMUNAL

Communalisation des biens de section

Pour procéder à la vente de terrains communaux (procédure initialisée en 2022) qui se trouvaient sur des biens de section, il était nécessaire de transférer les biens de section de Roche d'Agoux, Laugerolle, Bregiroux et Chez Paute à la commune. Cette procédure a été réalisée en 2022.

Parcelles de Roche d'Agoux		Parcelles de Bregiroux		Parcelles de Laugerolle		Parcelles de Chez Paute	
A6	590 m ²	A627	8 850 m ²	A523	895 m ²	A725	5 670 m ²
A13	49 205 m ²	B111	4 475 m ²	A913	6 m ²	A486	2 520 m ²
A180	370 m ²	B297	1 055 m ²	A914	1 829 m ²	A487	6 465 m ²
A400	5 727 m ²	B299	10 m ²			A504	1 310 m ²
A444	2 870 m ²	B301	46 m ²				
A465	8 305 m ²						
A856	38 890 m ²						
A876	3 250 m ²						
A898	59 m ²						



TRAVAUX COMMUNAUX

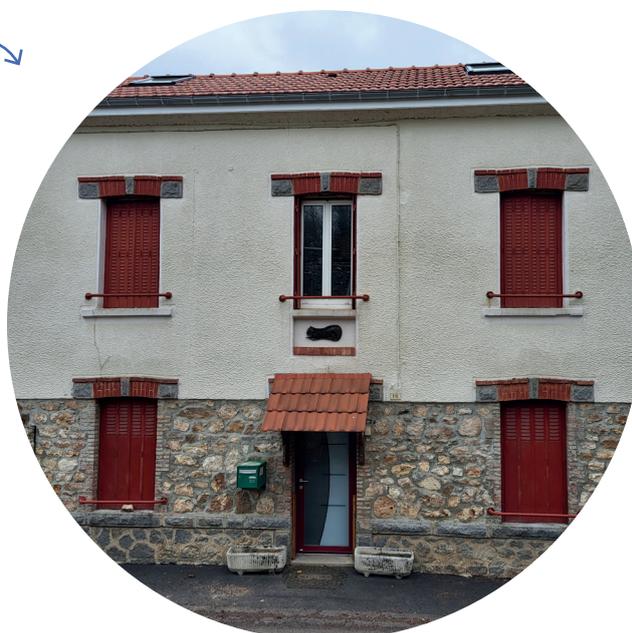
— 2022 —

Maison communale dite « Maison Georgette »

Les travaux de rénovation énergétique de la maison communale comprenant l'isolation des combles, la réfection de la toiture, la pose de 2 portes d'entrée isolées et l'isolation de la cave ont été réalisés en 2022.

Le montant des travaux s'élève à **40 414 € HT**. Les subventions obtenues sont à la hauteur de **15 000 €** pour la Région et **11 220 €** de l'Etat.

Pour assurer la longévité des pareclozes et dessous de toit, une peinture a été réalisée. Les travaux ont été effectués par l'entreprise BESSEGE pour la toiture, l'entreprise AU PLAISIR DU BOIS pour la fourniture et pose des portes et l'entreprise BLANCHONNET pour la peinture.



Isolation de la Mairie

Dans ce même cadre de rénovation énergétique, l'isolation du grenier de la mairie a été réalisée en installant 30 cm de laine de verre soufflée par l'entreprise BESSEGE.





Voirie Communale

Des travaux de voirie ont été réalisés sur la voie communale 227 (bas du communal qui descend à la station d'épuration) et la voie communale 218 (Laugerolle).

Après consultation auprès de différentes entreprises, la société COLAS a été retenue. Le montant des travaux s'élève à **14 251 € HT**.

Subvention du Conseil Départemental (FIC) à hauteur de **3 990 €** et de l'Etat (DETR) à hauteur de **4 275 €**.



Hangar communal

Le sol de ce hangar était en terre battue. Pour réaliser l'entretien du tracteur ou faire du bricolage dans ce bâtiment, le Conseil Municipal a décidé de créer un sol en béton.

Une dalle a été réalisée pour un montant de **2 400 € HT** par la SARL ORIOL. De plus un branchement souterrain en limite de propriété a été réalisé par ENEDIS pour la somme de **1 109,40 € HT**.

L'entreprise RAYNAUD Alexandre doit intervenir pour le raccordement.



Entretien

Comme tous les ans, la commune entretient les accotements grâce au dévouement des conseillers municipaux. Pour ce qui est de l'élagage des haies, l'entreprise DUPOUX a réalisé ces travaux pour la somme de **2 900 € HT**.

Des plantations d'arbre ont été faites pour la somme de **200 € TTC** dans l'allée du cimetière, sur le communal de Bregiroux et au Château Banu. Les 8 tilleuls et 3 marronniers de la place ont été élagués par M SERVIERE pour la somme de **1 056 € TTC**.



Aménagement des trottoirs

Les travaux prévus pour l'aménagement des trottoirs ont été réalisés par l'entreprise COLAS, financés en partie par la subvention du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police sur la route départementale. Le projet a consisté à décapier les trottoirs existants, fournir et mettre en œuvre de l'enrobé et mettre à niveau et sceller les tampons en fonte et caniveaux.

Le montant des travaux s'élève à **35 303 € HT**. La subvention s'élève à **15 000 €**.

Il serait bienvenu que les propriétaires ou locataires entretiennent la portion de trottoir devant leurs habitations.





TRAVAUX COMMUNAUX

Prévisions pour 2023

Monument aux morts

Les travaux d'entretien du monument aux morts devraient être réalisés par l'entreprise BLANCHONNET pour un montant de **1 702,46 €**.

La subvention a été obtenue auprès de l'Office National des Anciens Combattants d'un montant de **341 €**.

Vente terrain communaux

Après le transfert des biens de section à la Commune, le cabinet Bisio a délimité les parcelles des 15 personnes ayant demandées l'achat.

A la suite, une enquête publique aura lieu afin de porter à connaissance l'ensemble du dossier. Des actes administratifs seront rédigés pour chaque nouvel acquéreur.

Plafond salle des fêtes

Pour améliorer l'acoustique de la salle des fêtes, il est prévu de refaire le plafond avec des dalles spécifiques. Le montant prévisionnel s'élève à **8 385 €**.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 30% (acquise) et de la Région à hauteur de 50%.



Diagnostic de l'ADUHME

L'Adhume effectue une action de diagnostics et de conseil en matière énergétique pour les bâtiments communaux et intercommunaux. La communauté de communes du Pays de Saint Eloy a souscrit une adhésion à l'Adhume pour toutes les communes, ce qui a permis d'élaborer notre diagnostic.

Nous envisageons les premiers travaux qui consistent à changer les portes d'entrées de la Mairie et de la salle du bar, ces travaux s'élèvent à **5 162 € HT**. Nous allons solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL et du Fonds vert.

Révision du zonage d'assainissement

Suite à deux demandes de raccordement à l'assainissement collectif, le zonage de l'assainissement sera revu en 2023. Cette démarche sera accompagnée par la Société VRD'eau. Le montant de cette opération s'élève à **3 624 € TTC** pour la maîtrise. Elle sera accompagnée d'une enquête publique.

Une subvention auprès du Conseil Départemental est accordée à hauteur de 30 %.

Voirie communale

La réfection de la voirie du chemin des Lilas et du chemin desservant le château d'eau est prévue pour 2023.

Nous sollicitons deux subventions une auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 30 % et l'autre auprès du Conseil Départemental de 40 %. Le montant des travaux s'élève à **20 803,50 € HT**.

Eclairage public

La commune souhaite remplacer les 33 candélabres défectueux par de l'éclairage LED suite au diagnostic de *Territoire d'énergie*.

Montant des travaux : **21 240 €**.
Subvention : **10 620 €**

Autres projets

Rénovation du jeu de quilles et des fontaines.

RETOUR EN IMAGES sur 2022



Journée citoyenne 2022

Le 26 mars, la municipalité a organisé la journée citoyenne qui a connu encore un vif succès avec la participation de plus de trente bénévoles. Différents chantiers ont pu être réalisés, à savoir le nettoyage du périmètre de protection du captage, l'aménagement du colombarium et le nettoyage du cimetière. Les participants ont pu se régaler autour d'un bon repas réalisé par nos cuisinières bénévoles. Une solidarité exemplaire est à souligner sur cette journée qui a rassemblé toutes les générations, chacun donnant de son temps et à son rythme. Merci encore à tous les participants et aux propriétaires de résidences secondaires qui se sont impliqués. Grâce à leur courage, la commune réalise des économies sur l'entretien de notre patrimoine.

Repas de l'amitié 2022

Le 21 mai, nous avons réunis nos aînés autour du traditionnel repas de l'amitié avec toujours autant de convives. Ce repas s'est passé dans la bonne humeur et la convivialité.



Journée citoyenne du conseil municipal

Le 3 décembre, une journée de travail des conseillers a permis d'entretenir la station d'épuration avec la coupe des roseaux et la réparation d'un tuyau et la mise en place des décorations de Noël. La journée s'est passée dans la bonne humeur et la convivialité.

LA TAXE G.E.M.A.P.I

Une nouvelle taxe est
apparus sur votre avis
d'impôt foncier.
D'ou vient-elle ?
A quoi sert-elle ?



1



La compétence GEMAPI

La Gemapi est un acronyme pour « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Elle fait partie des compétences inter-communales depuis 2018 et permet donc de mutualiser l'entretien des milieux aquatiques sur nos 34 communes.

Une ressource essentielle

L'eau est vitale pour tout un chacun, et comme nous l'a démontré cet été caniculaire, elle commence à manquer. La protection des cours d'eau et des milieux humides est donc un investissement pour l'avenir.



2

3



Pourquoi une taxe ?

La communauté de communes a évalué le coût des travaux d'entretien et de la surveillance des 155 km de cours d'eau du territoire à 400 000€ par an. Une telle dépense étant inenvisageable pour la collectivité, le conseil a dû instaurer un nouvel impôt.

Qui paye ?

La moitié des 400 000 € est couverte par la participation de financeurs extérieurs. Les 200 000 € restants proviennent donc de la taxe. Celle-ci porte essentiellement sur les propriétaires de foncier non bâti.



4

5



A quoi va-t-elle servir ?

Les sommes récoltées par la taxe serviront uniquement à : restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau, aménager les berges, surveiller la qualité de l'eau, prévenir les sécheresses, payer les techniciens, financer de nouvelles études etc...

ASSOCIATIONS

Amicale Laïque

En 2022, l'Amicale Laïque a pu organiser ses manifestations annuelles après 3 années compliquées. Toutes ont connu un véritable succès. L'année a débuté par la fête patronale en juin avec une paëlla et un premier inter-village. Se sont ensuite enchainés les pétanques des vendredis soir, la fête du 14 et 15 août avec un petit bémol concernant l'absence du feu d'artifice en raison de l'interdiction (sécheresse), le repas « beaujolais » et le Noël des enfants.

Le bureau de l'amicale remercie toutes les personnes œuvrant bénévolement pour le bon déroulement de toutes ces manifestations.



Société de chasse

Cette année nous avons à nouveau régalié les convives avec notre traditionnel sanglier à la broche.



ETAT CIVIL 2022

NAISSANCE

- **Ava Lilia Vanessa MERCIER** née à Montluçon le 10 Juillet 2022 de Sylvain et Noémie MERCIER

Félicitations aux parents et bienvenue à Ava !

DATES À RETENIR

en 2023

25 mars 2023 :

Journée citoyenne

30 mars 2023 :

Baraque à Frat (14h)

15 avril 2023 :

Repas de l'amitié

25 avril 2023 :

Baraque à Frat (14h)

8 mai et 11 novembre :

Fêtes commémoratives

souvenirs...

